

**Interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica:
«Activités accessoires des conseillers administratifs de la Ville de Genève».**

Tout travail mérite salaire. Cependant, les bons comptes font les bons amis également.

A savoir qu'une journée de vingt-quatre heures n'est pas extensible et que d'autres fonctions rémunérées sont exercées par les conseillers administratifs dans d'autres institutions fédérales ou cantonales.

Peut-on savoir si la rémunération des conseillers administratifs tient compte des autres fonctions exercées hors du cadre des fonctions de la Ville de Genève (activités accessoires, par exemple pour le Conseil national, pour le Grand Conseil ou pour des commissions fédérales)?

Cela est-il pris en considération afin de définir éventuellement un taux plus bas de rémunération pris en charge par la Ville?